

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme GISÈLE GALLICHAN, présidente
 M. JOHN HAEMMERLI, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT
DU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE DE LACHENAIE
(SECTEUR NORD)**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 4

Séance tenue le 5 mars 2003, à 13 h 30
Centre communautaire de Charlemagne
15, rue Saint-Paul
Charlemagne

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 5 MARS 2003

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

FRONT COMMUN QUÉBÉCOIS POUR UNE GESTION ÉCOLOGIQUE DES DÉCHETS:

M. Karel Ménard 1

RÉSEAU DES RESSOURCERIES DU QUÉBEC:

M. Michel Séguin 9

M. MARC-ANDRÉ BERNIER 15

Mme SYLVIE MAJOR et M. ANDRÉ DUROCHER 20

M. GÉRALD GAGNÉ 24

COALITION LAURENTIENNE POUR UNE GESTION RÉGIONALE DES DÉCHETS:

M. Normand Beudet 30

Mme SUZANNE CAUMARTIN 36

M. NICOLAS DAIGLE et Mlle ARIANE DAIGLE 40

M. MARC-ANDRÉ VALIQUETTE 41

M. GEORGES LARIVÉE 44

DROIT DE RECTIFICATION - BFI:

M. Jean-Marc Viau 46

SÉANCE DU 5 MARS 2003
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

MADAME LA PRÉSIDENTE :

5

Bonjour et *rebienvvenue* à la suite de cette deuxième partie de l'audience publique sur le projet d'agrandissement du site de Lachenaie, du site d'enfouissement sanitaire de Lachenaie.

10

Je vous rappelle que la Commission vous demande, dans vos présentations, de vous en tenir à une dizaine de minutes.

15

Pour ceux dont le mémoire tient en quelques pages, bon, lisez-le. Mais pour ceux que, bon, vous savez que le texte est un peu plus long, on vous demande d'aller à l'essentiel pour que tous les mémoires puissent, que les gens qui sont déjà inscrits puissent être entendus.

Et les mémoires sont tous rendus publics. La Commission les lit tous. Alors, ne vous inquiétez pas.

20

Je veux également rappeler à tout le monde qu'exprimer son opinion implique d'accepter que d'autres qui ont une opinion différente puissent s'exprimer aussi, et le tout dans une ambiance de belle civilité et de courtoisie.

25

Alors, j'appelle donc le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets, monsieur Karel Ménard.

M. KAREL MÉNARD :

30

Bonjour, Madame la Présidente. Bonjour, Monsieur le Commissaire. Veuillez pardonner mon petit retard mais les conditions routières ne sont pas des plus excellentes aujourd'hui.

35

Donc, je vais présenter le mémoire du Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets. Je vais vous faire grâce un peu de qui est notre organisme, mais brièvement, simplement pour vous dire qu'on existe depuis mil neuf cent quatre-vingt-onze (1991), qu'on regroupe maintenant quelque cent (100) organismes communautaires qui travaillent dans le domaine de la gestion des déchets à travers le Québec, et qu'on a été très grandement impliqués dans tous les changements qui ont eu lieu au cours des années quatre-vingt-dix ('90) dans le domaine de la gestion des déchets.

40

Donc, même sans fausse modestie, je peux dire qu'on a été à l'origine des audiences génériques sur la gestion des matières résiduelles en quatre-vingt-quinze/quatre-vingt-seize ('95-'96), qui ont mené à la politique québécoise quatre-vingt-dix-huit/deux mille huit (1998-2008) et ultimement à la Loi 90, qui oblige les MRC à élaborer des plans de gestion de déchets d'ici la fin de l'année.

45 Le Front commun, on a quatre (4) principes:

- le principe de la régionalisation de la gestion des déchets;
- le principe de la responsabilisation;
- 50 - le principe d'une gestion écologique des déchets, ça veut dire une gestion des déchets basée sur les 3R:
 - réduction,
 - 55 -- réutilisation,
 - recyclage-compostage -- on exclut de cela la valorisation énergétique; et
- 60 - un principe de démocratisation de la gestion des déchets.

Donc, au niveau de la régionalisation, ce qu'on prône c'est que tout producteur de déchets, que ce soit municipalité, industrie ou autre, doit gérer ses déchets le plus localement possible. Ça veut dire le réduire à la source, le réutiliser, le recycler, ou l'éliminer le plus localement. Donc, on s'oppose catégoriquement à toute exportation de déchets à l'extérieur d'un territoire donné.

Le principe de la responsabilisation, en fait, ça touche les citoyens. C'est-à-dire que les citoyens, on est responsable du déchet qu'on produit. Ça touche également les secteurs publics, municipal, régional ou national. Donc, par l'établissement de lois ou de règlements ou par l'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles.

Au niveau des compagnies, c'est la responsabilité élargie des producteurs. Donc, on considère qu'un producteur doit prendre en charge le produit qu'il met sur le marché, mais tout au long du cycle de vie du produit. Donc, dès la conception du bien jusqu'à la fin de la vie utile du produit.

Au niveau de la démocratisation, en fait, on considère que dans tout domaine, particulièrement au niveau de la gestion des déchets, le citoyen et les groupes doivent être impliqués dès le début de tout processus qui mène notamment à l'implantation d'un lieu d'élimination de déchets, et une gestion des déchets basée sur les 3R, c'est-à-dire, dans l'ordre -- je le répète mais c'est extrêmement important parce qu'on en parle beaucoup mais, pratiquement, on ne les met pas en application de façon concrète -- donc, les 3R:

- 85 - Réduction à la source. Donc, c'est plus facile de gérer un déchet qui n'existe pas, si on peut dire. Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas.
- Réutilisation.

- Recyclage, et le compostage.

90

Au niveau du projet de BFI, je me demande si le projet de BFI s'inscrit vraiment dans ces quatre (4) principes. Aussi, je veux dire, excusez-moi, que ces quatre (4) principes-là ont été repris par le ministère de l'Environnement dans sa Politique québécoise 1998-2008. Le gouvernement provincial a rajouté la notion de partenariat mais, en fait, c'est sensiblement les mêmes principes quelque peu modifiés.

95

Et, c'est ça, est-ce que le projet BFI peut vraiment s'inscrire dans une logique de gestion écologique des déchets? J'en doute parce que, à aucun point de vue, le projet ne peut s'inscrire ni dans le cadre d'une gestion régionale des déchets. Donc, ça va à l'encontre du principe de la régionalisation de la gestion des déchets.

100

BFI est un mégasite d'enfouissement. Et dans le mémoire on a longuement parlé des impacts sur la gestion des déchets au Québec sur les mégasites d'enfouissement.

105

BFI est un site qui favorise l'importation massive de déchets de l'extérieur du territoire. BFI, aussi, le site proposé de BFI ne responsabilise absolument pas les producteurs de déchets ou les pouvoirs publics. Les coûts extrêmement bas de l'enfouissement pèle-mêle donc, c'est vraiment la solution de facilité, qui va vraiment à l'encontre du principe de la responsabilisation des producteurs.

110

Au niveau de la démocratisation, je n'ai pas besoin d'en parler très longuement. On a vu au cours de la première partie que les citoyens et les groupes n'étaient pas nécessairement impliqués. Ni même la CMM n'a pas été impliquée dans l'élaboration du projet de BFI. Et au niveau des 3R, le projet de BFI va à l'encontre vraiment d'une gestion écologique des déchets.

115

Quatre (4) minutes? Donc, je vais vous lire la troisième partie...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Il vous reste... vous êtes à quatre (4) minutes trente (30).

120

M. KAREL MÉNARD :

O.k. Parfait. Donc, je vais vous lire la troisième partie de notre mémoire donc, qui est intitulée: «*Pourquoi ne pas autoriser le projet de BFI-UTL Lachenaie Ltée?*»

125

(M. MÉNARD FAIT LECTURE D'UNE PARTIE DU MÉMOIRE.)

Merci.

130

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup, monsieur Ménard. J'ai deux (2) questions.

135 La première c'est sur ce cinq (5) ans. Le fait qu'il y aurait une portion, la portion Ouest du secteur Nord, qui serait ainsi ouverte et mise en opération, comment voyez-vous cela? Est-ce qu'à ce moment-là vous dites: Bien, quand les cinq (5) ans seront écoulés, même s'il y a une portion de la cellule Nord qui est faite, bon, ils font du recouvrement puis c'est fermé; c'est ça votre vision des choses?

140 **M. KAREL MÉNARD :**

Oui. Dans cinq (5) ans, le site doit cesser ses activités. Donc, un décret qui serait pour une période de cinq (5) années, sans possibilité de renouvellement.

145 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Mon autre question, c'est à partir de la page 2 et aussi de la page 4 de votre mémoire. Bon. La régionalisation et l'autre thème, bon, la gestion par mégasites.

150 Régionalisation d'abord, c'est que quelle est votre interprétation de «région»? Parce que, dans le fond, la CMM, considérée comme une région, dit: «Bien, le site de Lachenaie est sur le territoire de ma région comme communauté métropolitaine.»

155 **M. KAREL MÉNARD :**

Oui.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

160 Il y aurait donc une différence à établir. Est-ce que ce que vous voulez plus exprimer ça serait la région administrative? Si oui, expliquez-moi comment vous voyez ça, là

M. KAREL MÉNARD :

165 O.k. Au niveau de la régionalisation, effectivement, le site de BFI sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal -- en passant, ce n'est pas nous qui avons décidé d'instaurer une CMM, c'est le gouvernement, donc, on n'a pas décidé qu'une région qui aurait la juridiction, si on veut, d'établir un plan de gestion de déchets, comporte la moitié du Québec en population et la moitié des déchets générés.

170

Donc, on n'aurait peut-être pas été dans ce sens-là. On aurait peut-être subdivisé le territoire de la CMM, si on parle de régions, au niveau de la gestion des déchets. Mais BFI importe des déchets aussi de l'extérieur. Donc, il faut voir la régionalisation au niveau du site de BFI, non pas uniquement avec les déchets de Montréal ou de la région de Montréal qui iraient là

175

Mais aussi, la compagnie BFI va chercher des déchets qui proviennent de l'extérieur de la région de la CMM. Donc, à ce niveau-là la régionalisation s'implique.

180 On doit faire avec les faits, avec la loi qui est là. Nous, on considère que la CMM est une région administrative. Donc, on parle de régionalisation dans ce cas précis. On l'accepte de fait, bien que ça ne fasse pas notre affaire.

185 Mais on considère aussi que de nouveaux sites... un seul site sur le territoire de la CMM n'est pas suffisant, donc il en faut d'autres. Il faudrait certainement un site pour la Couronne Nord de Montréal, un site à Laval, un site à Montréal, et un site sur la Rive-Sud de Montréal, et tout ça sur le territoire de la CMM. Des sites publics.

190 Dans la deuxième partie du mémoire, vous avez vu, au niveau des mégasites privés, tous les problèmes que ça engendre. Et on aurait pu -- là on a été pressé par le temps un petit peu -- mais on aurait pu en parler plus longuement.

On a beaucoup d'écrits là-dessus. On a aussi beaucoup fait de réflexion, après dix (10) ans d'existence au Front commun. Et aussi beaucoup d'expérience sur le terrain.

195 La majorité des problèmes de gestion de déchets, même l'atteinte des objectifs de la Politique 1998-2008, risque d'être compromise si les mégasites persistent au Québec.

200 Donc, là c'est le premier dossier, les premières audiences qui concernent véritablement l'agrandissement d'un mégasite d'enfouissement. Je ne rappelle même pas que les autres sites d'enfouissement, les mégasites d'enfouissement n'ont jamais subi d'études d'impact environnemental, ni Sainte-Sophie, ni Saint-Thomas/Sainte-Geneviève-de-Berthier, ni Saint-Nicéphore, n'ont jamais eu... pas subi mais fait l'objet d'études par le BAPE.

205 Là c'est vraiment la première fois, en fait la deuxième, si on omet mil neuf cent quatre-vingt-quinze (1995). Et je pense que c'est le moment, en fait, on pense, au Front commun, que c'est le moment de mettre un terme à la gestion par mégasites d'enfouissement au Québec.

210 Tous les problèmes, même les coûts à l'enfouissement, on le dit, on parle d'une taxe à l'enfouissement, elle ne serait ultimement même pas nécessaire s'il n'y avait pas de mégasites.

215 Un des gros problèmes, c'est que ces mégasites-là en fait, ce sont des grosses multinationales qui fonctionnent un petit peu -- je m'excuse de la comparaison, mais -- comme des *Walmart*. Donc, bas prix puis un service plus que médiocre. Mais ça fait en sorte que ça draine des quantités astronomiques de déchets et que ça ne responsabilise absolument pas les élus.

Je ne veux pas dire que les élus ne sont pas responsables, mais quand ils voient qu'ils ont la possibilité d'enfouir à bon marché, ils vont le faire. Et ça, on ne peut pas nécessairement les blâmer. Donc, il faut vraiment mettre un point final à la gestion par mégasites d'enfouissement au Québec.

220

BFI c'est le premier. Donc, c'est pour ça qu'on préconise la fermeture dans cinq (5) ans. Le fermer immédiatement, ça ne réglerait pas le problème. Ça ne ferait que reporter le problème à l'extérieur, Sainte-Sophie ou Saint-Thomas. Et, même, ça donnerait des arguments à ces promoteurs-là pour leurs agrandissements, qui vont venir très bientôt d'ailleurs. On risque de se

225

revoir d'ici quelques mois.

Donc, je pense que c'est le moment de lancer un message clair, en disant: Oui, les mégasites, c'est maintenant terminé. La récréation est finie. Et c'est le temps que les pouvoirs publics se prennent en main, qu'il y ait une gestion transparente, démocratique, écologique des déchets sur le territoire de la CMM mais également sur l'ensemble du territoire de la province de Québec.

230

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

235

J'avais une question sur l'offre mais, là vous venez plus ou moins indirectement d'y répondre.

240

J'aimerais vous entendre sur le fait que, bon, pour les gestionnaires municipaux c'est quand même intéressant d'avoir une réserve quelque part puis de savoir qu'on ne doit pas tout le temps chercher de nouveaux endroits. Est-ce que la même offre, mais répartie sur un ensemble de sites de taille beaucoup plus réduite porterait, selon vous, moins atteinte aux objectifs de la politique *et caetera*?

245

M. KAREL MÉNARD :

Sur le territoire de Communauté métropolitaine de Montréal, des sites de taille moindre, ou à l'extérieur?

250

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Dans l'ensemble, de manière générale, là dans la perspective gestion des déchets, gestion des matières résiduelles.

255

M. KAREL MÉNARD :

C'est bien évident que «mégasite» veut dire mégaproblèmes. Donc, plus le site est gros, plus il y a de problèmes. Des problèmes au niveau de l'acceptabilité sociale, des problèmes au niveau des odeurs, des problèmes au niveau de la contamination, et ainsi de suite.

260

Donc, c'est sûr, et aussi, un gros site veut dire beaucoup de déchets, manifestement, qui vont dedans. Donc, des déchets qu'on va aller chercher de plus en plus loin. Donc, là on atteint le principe de la régionalisation.

Donc, *de facto*, oui, de plus petits sites mieux gérés serait une des meilleures façons.

265

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

C'est parce qu'il y a deux (2) éléments dans votre discours. Il y a grand/petit, puis il y a public/privé, là

270

M. KAREL MÉNARD :

Oui.

275

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Pouvez-vous juste nous...

M. KAREL MÉNARD :

280

En fait, l'idéal ça serait d'avoir des sites de moyenne envergure. Il faut comprendre, la CMM aussi, c'est quelque trois point cinq millions (3.5 M) d'habitants. Donc, avoir quatre (4) ou cinq (5) lieux d'enfouissement sanitaire de propriété publique sur le territoire de la CMM, uniquement pour les déchets de la CMM, et que les déchets de la CMM ne puissent plus aller à l'extérieur.

285

Les MRC à l'extérieur qui font affaire avec BFI vont devoir aussi, *de facto*, trouver des solutions à leurs déchets. Mais, en fait, c'est ça qu'on est en train de faire au Québec actuellement. Et je pense que c'est ça qui doit être mis en application suite aux audiences génériques de quatre-vingt-quinze ('95), où le gros problème est sorti au niveau de l'exportation de déchets.

290

Donc, on ne peut plus continuer de fonctionner de la sorte.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

295

Mais tantôt vous parliez plus de notion de territoire que de région. Alors, si je comprends bien, pour vous, la notion de territoire, elle se rapporte beaucoup plus au niveau d'une MRC que de celui de la CMM, là?

M. KAREL MÉNARD :

300

Oui. Au Front commun, historiquement, la notion de territoire était au niveau des MRC, bien qu'on pouvait concevoir que certaines MRC puissent se mettre ensemble pour élaborer des plans de gestion de déchets ou partager les infrastructures d'élimination.

305

Sauf que le principe de la régionalisation, avec la création notamment de la CMM, a tellement été dilué et édulcoré, si je puis dire, que ça ne veut plus dire grand-chose.

310 Mais, comme j'ai dit, au début, nous, on considère la CMM comme le gouvernement la considère, comme étant un territoire. Donc, quand on parle de régionalisation, en ce qui a trait à notre dossier, on parle de la CMM comme étant une région. Donc, impossibilité pour nous d'exporter ou d'importer des déchets qui traverseraient les frontières de la CMM.

315 Mais la CMM est un grand territoire. Et ayant la moitié de la population du Québec, trois point cinq millions (3.5 M), un seul site d'enfouissement ne serait pas nécessaire. On considère qu'au moins quatre (4) sites seraient une chose souhaitable.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

320 Ça va. Peut-être une petite dernière, là

Vous avez mentionné qu'à votre avis, le site ne rencontrait ou n'avait pas rencontré des normes minimales d'acceptabilité sociale. Qu'est-ce que c'est pour vous les normes minimales d'acceptabilité sociale?

325

M. KAREL MÉNARD :

330 Bien, un lieu d'enfouissement sanitaire c'est une infrastructure, je ne veux pas dire comme une autre, mais en fait, qui doit faire partie du paysage urbain ou rural, si on veut. Donc, on produit des déchets et on doit les gérer. Ça veut dire, on doit les faire passer à travers les 3R et ultimement les enfouir.

335 L'enfouissement, lorsque c'est bien fait, peut être très acceptable. Donc, si on détourne les matières putrescibles, on enlève une grande partie des odeurs. On réduit la charge au niveau des lixiviats. Aussi, beaucoup moins de problèmes de transport si on réduit la taille du site, et ainsi de suite.

340 BFI, et ça je pense qu'on a pu le constater ces derniers temps, en fait, je pense qu'à tous les points de vue, n'est pas acceptée, ni par les citoyens qui habitent aux alentours du site, ni par les municipalités qui sont autour du site. Donc, à ce niveau-là ils n'ont pas fait la preuve qu'ils sont acceptés par leur environnement immédiat.

345 Il y a des sites qui fonctionnent très bien. Même Aéro-Québec, des sites qui sont en bon voisinage avec la population, lorsqu'il y a un problème, les gens peuvent intervenir directement. Ça fait rentrer, naturellement, la question de démocratie, la question d'accessibilité à l'information.

350 Là c'est BFI, c'est une compagnie privée qui reçoit, *grosso modo*, un million (1 M) de tonnes de déchets par année. Et si on a quelque chose à dire, bien, on a très peu de chance de se faire entendre et très peu de chance encore que BFI, une compagnie comme BFI, remédie à la situation.

355 Donc, et je ne pense pas qu'un mégasite quel qu'il soit et où qu'il soit, soit acceptable. Parce que je comprends très bien les gens qui veulent la fermeture immédiate du site, parce qu'ils vivent à côté d'une situation qui est vraiment intolérable à divers points de vue: au niveau des odeurs, au niveau des camions, au niveau même des risques potentiels qui peuvent *occureer* sur la santé publique.

360 Donc, il y a une façon d'éliminer le déchet qui est beaucoup plus acceptable, qui est une gestion beaucoup plus restreinte, si on peut dire, beaucoup plus locale, qui serait tout à fait acceptable. Et BFI, c'est l'antithèse de ça, absolument.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Merci, monsieur Ménard.

365 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup, monsieur Ménard.

370 J'appelle maintenant le Réseau des ressourceries du Québec. Bonjour, monsieur. Monsieur Séguin?

M. MICHEL SÉGUIN :

C'est ça.

375 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

380 Est-ce que vous avez besoin que je vous fasse signe rendu à sept (7), huit (8) minutes à peu près?

M. MICHEL SÉGUIN :

Oui, oui.

385 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Ça va.

M. MICHEL SÉGUIN :

390 Mais ça devrait aller, là

MADAME LA PRÉSIDENTE :

395 Ça devrait aller, hein?

M. MICHEL SÉGUIN :

Je vais essayer de...

400

MADAME LA PRÉSIDENTE :

O.k.

405

M. MICHEL SÉGUIN :

Alors, je suis directeur général du Réseau des ressourceries du Québec. D'abord, le Réseau a été créé et est issu des groupes environnementaux du Québec.

410

Actuellement, on est une quarantaine d'organismes, des entreprises d'économie sociale qui visent à réduire les déchets et à transformer le reste en ressources et en emplois durables. Donc, on parle d'économie sociale en environnement.

415

En deux mille un (2001), c'est plus de cinquante mille (50 000) tonnes de déchets qui ont été récupérées par les ressourceries et leurs partenaires. Et c'est huit cents (800) emplois qui ont été créés ou conservés à travers le Québec.

420

En fait, les ressourceries, ça confirme le fait que les groupes environnementaux ne font pas juste revendiquer des changements mais indiquent les façons de faire pour aller de l'avant et faire en sorte de prendre une matière qui était autrement considérée comme un déchet et d'en faire une ressource, et de faire quelque chose de positif avec.

425

Pour nous, BFI est l'antithèse d'une ressourcerie. Le projet de BFI tel qu'il a été présenté lors de ces audiences-ci, confirme que c'est un projet qui va à l'encontre des thématiques soit écologiques, sociales ou économiques.

430

Écologiques parce qu'il y a une perte de potentiel de récupération qui est évidente dans l'enfouissement pêle-mêle. La pratique de l'enfouissement pêle-mêle fait en sorte qu'il y a un gaspillage éhonté des ressources qui ont été investies dans la fabrication de ces choses-là et fait en sorte que toute pratique de réduction, réutilisation, de recyclage-compostage devient extrêmement difficile.

435

Socialement, mon collègue vient d'en parler, socialement, le projet de BFI soulève beaucoup d'opposition et ne fait pas l'unanimité dans la communauté, loin de là. Au contraire, ça confirme le fait que cette multinationale-là ne tente pas de répondre aux besoins de la population mais tente d'imposer une technologie à la population. Tente de faire en sorte que la technologie qu'elle prétend être la meilleure pour gérer les déchets doit se faire au détriment d'une acceptation sociale, d'une acceptation... En fait, la population doit s'adapter à la technologie et non l'inverse.

440 Finalement, du point de vue économique, est-ce qu'on doit réellement permettre à BFI de recevoir un virgule cinq milliard de dollars (1,5 G\$) sur vingt-cinq (25) ans, tel qu'il est prévu là? Est-ce que c'est là où on veut investir les ressources qu'on a par rapport à la gestion des matières résiduelles au Québec?

445 Moi, je pense que, et les ressourceries, avec les groupes environnementaux, on croit qu'il faut mettre fin à la possibilité d'une entreprise ou d'un organisme de tirer des profits de la pollution. Ce temps-là doit finir. Et on doit commencer avec ce projet-ci.

450 Il est inconcevable qu'on permette à une compagnie de pouvoir générer des profits avec la pollution.

455 Deuxièmement, il faut mettre fin à des processus décisionnels qui excluent les 3R, qui excluent la réduction, la réutilisation, le recyclage-compostage. Et on en a un bon exemple dans ce projet qui nous a été présenté.

460 Finalement, il faut qu'on fasse le virage qui a été annoncé dans le plan d'action du gouvernement du Québec. Le virage qui dit qu'il faut qu'on crée des nouveaux emplois, il faut qu'on crée des nouvelles infrastructures dans la réduction, la réutilisation, le recyclage, avec des entreprises communautaires démocratiques, comme les ressourceries.

465 Et c'est comme ça qu'on va pouvoir exploiter tout le potentiel de la réduction, de la réutilisation, du recyclage-compostage, pour faire en sorte qu'on aille chercher le potentiel de récupération de matières résiduelles, qui est de quatre-vingt pour cent (80 %) actuellement, de ce qui est jeté. Et de faire en sorte que quand on va envisager, après avoir fait tous ces efforts-là pour maximiser le potentiel de récupération, une fois qu'on va avoir tout fait ça, là on va pouvoir envisager des sites d'enfouissement, de l'enfouissement sélectif, de l'enfouissement de matières inertes, des petits sites d'enfouissement qui vont pouvoir être aménagés de façon équitable pour les territoires et les régions.

470 Donc, à notre avis, le BAPE doit dire non à ce projet-ci, doit envisager de faire en sorte que les profits... que BFI ne puisse plus profiter de la pollution qui est générée actuellement, et d'un *phasing-out* sur une période de cinq (5) ans. On est d'accord que ça va prendre une certaine période de temps pour arriver là. Mais d'ici là, mettre fin aux profits, mettre fin aux activités qui ne permettent pas à la population d'avoir une emprise ou une imputabilité par rapport aux pratiques de BFI. Et de faire en sorte qu'on commence à enlever l'argent qui est investi là et qu'on l'investisse dans des infrastructures qui répondent aux vrais besoins, qui créent des emplois, et qui font en sorte que les déchets deviennent des ressources et non des matières pour diviser des communautés.

480 Alors, sur ce, je vais terminer.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

485 Merci beaucoup, monsieur Séguin. J'ai deux (2) questions, mais peut-être que mon collègue enchaînera déjà sur la première.

490 Si vous vous mettez à la place d'un gestionnaire municipal, c'est beaucoup moins cher d'aller vers l'enfouissement, là présentement, la situation, que d'aller vers cette tendance. Dans le concret, dans le *pratico-pratique*, là comment voyez-vous que ça peut se revirer comme ça, du jour au lendemain?

M. MICHEL SÉGUIN :

495 Mais, c'est-à-dire, est-ce que c'est réellement moins cher? Effectivement, si on fait le calcul avec les paramètres économiques uniquement, on constate que le tarif à la guérite de trente-sept cinquante (37,50), le tarif annoncé, hein, parce qu'on sait bien que... mais c'est-à-dire, on sait bien, on sait bien qu'il y a d'autres types de tarifs, mais les chiffres de BFI nous sont cachés, hein. Et que ce soit dans les audiences de quatre-vingt-quinze ('95) ou celles-ci, on n'a jamais eu l'état, et on nous a dit que c'est une entreprise privée, donc on n'a pas le droit de savoir quel est le taux de profit qui est généré par ces pratiques-là

505 Mais si on compte l'impact social et environnemental des camions, du camionnage, si on compte les impacts sociaux et environnementaux sur la santé, sur la qualité de vie, ça aussi ç'a un coût. Mais je comprends qu'il n'est pas calculé actuellement par les élus et qu'il est difficile à quantifier parce qu'on nous impose un cadre de référence qui fait en sorte qu'on a permis à une entreprise d'enfourer des déchets à ce tarif-là sans faire en sorte qu'on intègre l'ensemble des coûts à ces pratiques-là

510 Écoutez, je vous donne un exemple. Et on en a parlé dans le mémoire. Quand on pense aux coûts de postfermeture, BFI dit qu'ils ont une réserve de vingt-cinq (25) ans. Mais, en fait, les coûts de postfermeture vont s'étaler sur une centaine d'années par rapport aux eaux de lixiviation. Et on croit certainement une génération par rapport aux biogaz.

515 Donc, même cette réserve-là qu'on nous dit qui est suffisante, que BFI dit, on sait qu'elle ne l'est pas. On sait qu'il y a des coûts environnementaux qui vont être générés année après année après année. Donc, ça, ces coûts-là ne sont pas générés.

520 Par contre, quand on demande à un élu de mettre sur pied un programme de récupération ou de collecte sélective, là il doit calculer l'ensemble des coûts de traitement, de collecte et ça. Et donc, ce n'est pas égal.

 Et tant qu'on ne fait pas la lumière sur ces pratiques différentielles là on va se retrouver en disant: Bien, ça coûte moins cher.

525 Mais la question n'est pas une question, c'est-à-dire que la question du coût est un aspect très important. Et ce n'est pas des chèques en blanc qu'il faut donner.

530 Mais, en même temps, le coût n'est pas le seul élément déterminant. Il faut intégrer, et surtout dans la gestion de matières résiduelles, surtout en environnement, il faut intégrer le social, l'environnemental, dans le calcul de qu'est-ce qu'il faut faire avec ces matières-là

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

535 On va continuer dans cette voie-là mais juste avant, dans votre mémoire, quelque part vous nous dites que les opérations qui visent la réutilisation des déchets créent neuf (9) fois plus d'emplois par tonne que des procédés de recyclage traditionnels et trente-huit (38) fois plus que l'enfouissement.

540 Ces chiffres-là ils viennent d'où?

M. MICHEL SÉGUIN :

545 C'est le *Institute for Local Self-Reliance* aux États-Unis. C'est des chiffres que Recyc-Québec a aussi pris, a analysés.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

D'accord. Un autre point peut-être de détail.

550 Quand vous dites: «Il est impensable qu'on permette à une compagnie privée de faire des profits...», est-ce qu'on en infère automatiquement que ça implique une prise en main par le gouvernement, de la gestion des déchets?

M. MICHEL SÉGUIN :

555 Pas nécessairement. Je pense que les ressourceries démontrent qu'on est capable d'avoir des entreprises communautaires, enracinées dans le milieu, mais qui ont des éléments de démocratie à l'intérieur. Bon, un conseil d'administration élu, une participation des employés au processus décisionnel.

560 Et ce modèle-là je pense que c'est ça... La question n'est pas d'opposer le public au privé, au communautaire. La question c'est que si les élus décident, et c'est les élus qui décident le plan de gestion de matières résiduelles, mais s'ils décident d'aller, que ce soit avec le secteur privé, public ou communautaire, avec l'économie sociale, et je vous dit qu'il y a une plus-value par rapport
565 à l'économie sociale, qui est sous-estimée actuellement.

570 Mais même s'ils vont avec le privé, c'est une question d'imputabilité. Et cette imputabilité-là elle n'est pas présente dans un projet comme BFI. On l'a vu et ç'a été confirmé à maintes reprises pendant les audiences cette fois-ci. Et elle l'a été pendant les audiences en quatre-vingt-quinze ('95) aussi.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Là on va tomber dans le pratique.

575

Disons qu'il y a des changements, là importants qui ont lieu puis on vient vous voir puis on vous dit: Monsieur Séguin, là demain matin, les ressourceries, vous allez avoir du pain sur la planche parce que tout ce qui peut être détourné, on va essayer de le détourner. On met ça comment en pratique?

580

Pour ne pas se ramasser avec, je ne sais pas, moi, des montagnes de vieilles chaises ou des montagnes de manteaux. Comprenez-vous le sens de ma question?

M. MICHEL SÉGUIN :

585

Tout à fait. On la vit au quotidien. Le défi à relever, c'est de mettre en lien la collecte, la mise en valeur et la mise en marché. Et donc, quand on a un plancher de vente de matières récupérées et qu'on ne se préoccupe pas de la collecte, souvent on se fait jouer des tours.

590

Et justement, BFI, qu'est-ce que BFI va chercher quand elle signe un contrat avec une municipalité? C'est la propriété des déchets. Donc, on est dans certaines situations où des ressourceries font peu affaire avec les élus mais doivent faire affaire avec des compagnies parce que les élus ont transféré la propriété des déchets à une compagnie.

595

Je sais que ça apparaît comme pas évident mais d'une part, la piste à suivre c'est d'arrimer le travail des entreprises communautaires sur un territoire avec le plan de gestion des municipalités. Ça c'est évident. Et c'est le moment de le faire.

600

Et vous voyez, le projet de BFI est venu à l'encontre de tout un processus de plan de gestion qui est en cours actuellement.

605

Donc, il faut arrimer de ce côté-là. L'autre côté qu'il faut arrimer c'est que la plupart des plans de gestion s'appliquent sur les déchets municipaux. Les déchets des résidences. Alors qu'on sait que les poubelles du Québec, les déchets solides au Québec, les déchets de nos maisons c'est un tiers () du total. L'autre deux tiers () vient des industries, des commerces, des institutions.

610

Donc, il faut avoir en plan non seulement comment on va maximiser la récupération dans nos maisons, mais là où on travaille également. Et donc, c'est pour ça qu'il faut faire en sorte que les ressourceries puissent avoir les moyens de mettre en lien les différents intervenants de la récupération sur un territoire donné et faire une offre de services.

Écoutez, si on avait les profits générés comme par BFI, bien, qui lui ont permis de faire son projet d'agrandissement, qui lui ont permis de faire un scénario d'enfouissement à la grandeur de la

615 moitié du Québec, il faut qu'on ait les mêmes données, les mêmes outils financiers, pour nous permettre de proposer le type de scénario de récupération aux instances municipales et aux élus.

Quand un élu a un scénario du secteur privé, BFI, qu'on a déjà mais qu'on prenne le même un virgule cinq milliard (1,5 G) puis qu'on dise: on va l'investir dans des groupes environnementaux puis dans des ressourceries, puis quel va être le résultat de cette projection-là ce scénario de développement là? Et on peut en faire un scénario complètement gouvernemental, secteur public.

On a besoin de trois (3) scénarios pour pouvoir prendre la meilleure décision possible. Et si à la fin de ce processus-là on décide quand même, parce que je vous le répète, et on ne remet jamais ça en question, que c'est l'élu, parce qu'il est imputable, qui prend la décision et qui va avec le secteur privé, bien, il faut exiger de ce secteur privé une imputabilité et une performance non seulement économique mais environnementale et sociale.

Et si la performance n'est pas là il faut qu'on puisse faire autre chose. Mais là ce qui est proposé et ce qu'on vit, on est loin de ce résultat-là

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Merci, monsieur Séguin.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup.

J'appelle maintenant monsieur Marc-André Bernier, s'il vous plaît.

M. MARC-ANDRÉ BERNIER :

Bonjour.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Oui. Que je vous retrouve dans mes papiers. Oui, je vous ai ici. Bon, voilà

M. MARC-ANDRÉ BERNIER :

Exactement.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Allez-y.

M. MARC-ANDRÉ BERNIER :

660 On peut y aller?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Oui.

665

M. MARC-ANDRÉ BERNIER :

670 Excellent. Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, voici un rapport de ce que j'ai... Remarquez bien, là que moi, là c'est la première fois que je fais un mémoire au niveau du BAPE. Je ne sais pas si ça peut, disons, si vous, vous allez juger que c'est un mémoire, là Mais, en tout cas, ça va dire ce que c'est que ça dit.

(M. BERNIER FAIT LECTURE DU MÉMOIRE.)

675

C'est terminé.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup, monsieur Bernier.

680

M. MARC-ANDRÉ BERNIER :

Je veux juste ajouter quelque chose.

685

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Oui?

M. MARC-ANDRÉ BERNIER :

690

Suite à la question que vous posez toujours, là que vous allez me poser, moi, c'est la décentralisation. C'est officiellement la décentralisation. Je ne vois rien d'autre chose.

695 Je me souviens, moi, quand j'étais jeune, en campagne, les petites municipalités avaient chacune leur petit site d'enfouissement. O.k.? Une couple de petits camions qui rentraient puis ils étaient capables de les tenir ces petits sites d'enfouissement làaussi.

700 Quand tout était fait, pour pas que les petits animaux fouillent làdedans, ils mettaient un petit peu de terre dessus. Puis c'était quand même bien fait.

Mais, par contre, Madame la Présidente, soyez assurée que les vidanges, c'est tellement payant que les grosses compagnies, c'est certain qu'elles se sont emparées des vidanges là aussi. C'est certain que c'est des multinationales aussi qui les font ces vidanges-là maintenant.

705 Mais moi, je ne vois d'autre chose que la décentralisation.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

710 Mais à partir justement de votre vision des choses, dans une municipalité, ces petits sites dont vous parliez, d'autrefois, les technologies pour protéger la nappe phréatique, c'était peut-être pas évident dans ces époques-là

715 Donc, comment voyez-vous, vous, comme contribuable, le coût pour une petite gestion municipale, et donc pour ses contribuables immédiats, de gérer, d'organiser toute la technologie, là? J'aimerais bien vous entendre là-dessus.

M. MARC-ANDRÉ BERNIER :

720 Oui, mais une question de coûts. Il ne faut pas toujours que ce soit une question de coûts non plus. Aujourd'hui aussi ça coûte de l'argent. Ça en coûte aussi de l'argent aujourd'hui.

725 Je pense, moi, dans cette période-là je ne sais pas mais ils étaient capables de s'arranger que ça allait à un endroit, là. La terre appartenait à quelqu'un et puis ça ne coûtait pas cher pour les enfouir.

Aujourd'hui, je suis certain, je suis convaincu que ça coûterait plus cher. Mais pensez-vous que c'est mieux aujourd'hui, avec qu'est-ce que c'est qu'on a là là? Pensez-vous que c'est mieux avec qu'est-ce que c'est qu'on va avoir?

730 Ce n'est pas mieux. Ce n'est pas mieux. Ce n'est vraiment pas mieux. Puis moi, comme moi, là quand on a fait la visite, les bassins pour récupérer le lixiviat, là ça ne m'a pas impressionné, ça.

735 Comment voulez-vous, c'est plat, le terrain, puis c'est rond partout. Comment voulez-vous que ces liquides-là aillent là? On ne leur dit pas d'aller là ces liquides-là

740 Puis la compagnie n'est pas sûre de son affaire non plus. Ils ont planté des petits tuyaux dans le bois, à différents endroits, pour faire des vérifications. Ils ne sont pas certains. Ils ne sont pas certains. C'est qu'il va falloir qu'ils aillent voir dans ces petits tuyaux-là s'il y a quelque chose qui s'échappe.

Supposons qu'il y a quelque chose qui s'échappe, qu'est-ce que c'est que vous voulez qu'ils fassent? La montagne, elle va être là. Ils ne l'enlèveront pas de là. Ils n'auront rien à faire. Ils n'auront absolument rien à faire.

745

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Monsieur Bernier...

750

M. MARC-ANDRÉ BERNIER :

D'après moi, là

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

755

... on prend bonne note de votre avis. Mais j'aimerais vous poser une question, là

Au début de votre mémoire vous parlez du ministère de l'Environnement puis vous dites:
«On a avoué publiquement ne pas pouvoir être en désaccord avec ce projet.»

760

M. MARC-ANDRÉ BERNIER :

Oui.

765

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

J'aimerais juste être sûr que j'ai bien compris ce que vous voulez dire. Pouvez-vous m'expliquer ce que vous entendez par là?

770

M. MARC-ANDRÉ BERNIER :

Moi, là c'est le monsieur, là qui m'a dit, là qui a dit à un certain moment donné qu'il ne pouvait pas être en désaccord avec ce projet. Il ne pouvait pas être en désaccord avec ce projet, étant du ministère de l'Environnement. C'est ce que j'ai entendu.

775

Peut-être que j'ai mal interprété ses paroles, mais il me semble que c'est *dret* dans ces mots-là que ça s'est dit. Il faudrait que je retourne voir sur le site du BAPE à quel endroit précisément.

780

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Non...

M. MARC-ANDRÉ BERNIER :

785

Ce soir je vais y aller.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

790 On va y retourner nous aussi.

M. MARC-ANDRÉ BERNIER :

Oui, oui. Ça, je suis certain. Ça, je suis certain.

795

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Merci, monsieur Bernier.

800 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Là-dessus, si vous me permettez, monsieur Bernier. Vous pouvez dire que... vous pouvez ne pas être satisfait d'une réglementation ou d'un organisme ou d'une étude qui n'est pas concluante, sans peut-être trop démolir le message. Il y a peut-être cette nuance-là là

805

Pour le reste, la Commission a noté toute votre argumentation et nous en tenons bonne note.

M. MARC-ANDRÉ BERNIER :

810

Je ne veux pas, moi, ce n'était pas là pour détruire personne, là. Mais je voyais aussi, à la première partie des audiences, quand la petite madame en arrière prenait la parole, là je vous dis que moi, là il me semble, là on comprend ce qu'on comprend, il me semble que je les aurais vus assis tous du même côté puis il n'y aurait pas eu de chicane, Madame la Présidente.

815

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Ça c'est votre opinion et nous devons...

820 **M. MARC-ANDRÉ BERNIER :**

C'est mon opinion, exactement. Exactement. Vous avez droit à votre opinion aussi.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

825

... faire la part des choses et analyser chaque élément à partir des arguments sur le fond du dossier.

M. MARC-ANDRÉ BERNIER :

830

Je ne veux pas insulter personne en disant ça, Madame la Présidente. C'est seulement que mon opinion.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

835

On voit bien votre esprit. Alors, merci beaucoup, monsieur Bernier.

M. MARC-ANDRÉ BERNIER :

840

Merci.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

845

J'appelle maintenant madame Sylvie Major. Et est-ce que j'ai bien compris qu'il y a en même temps monsieur André Durocher ou si je me trompe? Est-ce que monsieur Durocher est en même temps? C'est ça? Oui? Venez-vous-en puis vous déposerez votre mémoire, vous présenterez votre mémoire après.

Mme SYLVIE MAJOR :

850

Alors, Madame, Monsieur.

(Mme DUROCHER FAIT LECTURE DU MÉMOIRE.)

855

MADAME LA PRÉSIDENTE :

On peut peut-être vous entendre, monsieur Durocher, puis on posera les questions aux deux, là tout à l'heure.

860

M. ANDRÉ DUROCHER :

Bien, moi, ce n'est pas facile de parler après tous ceux qui ont passé, parce qu'ils ont dit pas mal tout ce qu'il y avait à dire. Ils s'en sont très bien défendus.

865

Mais j'aimerais vous rappeler quelque chose. Pas vous rappeler parce que vous n'étiez pas au monde dans ce temps-là

870

Je suis un natif de cette place-ci, moi. Puis mon grand-père et mon père ont vécu ici. C'était une petite municipalité. Nos vidanges, dans le temps, je vais vous dire qu'est-ce qu'on faisait avec.

On prenait un baril, on brûlait ça dedans. Le bois, on s'en servait pour allumer le poêle puis ces choses-là. Le manger, on donnait ça aux animaux. On se débarrassait de nos résidus.

875 On a évolué un peu. À un moment donné, ils ont ramassé les vidanges ici avec un cheval puis une voiture, puis ils sont allés porter ça ici, en haut, dans le chemin à Quintal. Il y avait une source qu'il y avait là qu'on prenait l'eau avant. L'eau potable.

Après ce temps-là ç'a été fini cette source-là On a pris l'eau ailleurs.

880

Ici, il y avait des puits de surface. Ça n'existe plus. C'est fini. Vous allez dire: On a évolué.

Je suis bien d'accord avec l'évolution. Je suis fier que les gens aient évolué. Mais là on veut nous monter une montagne de vidanges. On a appris, nous autres, étant jeunes, de faire attention, de nettoyer, d'être propres. On a montré ça à nos enfants, de ne pas polluer. Puis là on va planter une montagne de vidanges pas loin de l'hôpital.

885

Nous allons faire croire aux enfants qui poussent demain de faire attention, de ne pas polluer, de ne pas être violents. J'ai l'impression qu'on ne s'en va pas dans la bonne direction.

890

Les terrains qu'il y a à côté de cette... dans cette *dump* qu'il va y avoir, qu'est-ce qu'ils vont faire avec ça? Ils vont avoir ça pour rien peut-être. Ils vont polluer ces terrains-là. Qu'ils ne disent pas qu'ils ne pollueront pas ça, c'est impossible. D'une façon ou d'une autre, ils vont arriver à la pollution.

895

Les animaux, moi, quand j'étais jeune, je faisais la chasse dans ces coins-là. Vous allez me dire de la petite chasse qu'on appelle. Mais on était libre. J'appelle ça on était libre ici.

Ils ne sont plus libres les gens. C'est fini ce temps-là. On s'en va dans l'ère deux mille (2000). Je ne sais pas où est-ce qu'on va se ramasser avec tout ça, avec les grosses compagnies comme ils parlent.

900

Ils arrivent chez nous. Les gouvernements les aident. Nous autres aussi, on embarque avec eux autres. Nous les payons, nos vidanges. Mais quand on vient pour parler, on ne semble pas écouter d'après moi. Ou c'est le gros qui emporte tout. Je ne sais pas. Je ne veux pas accuser personne.

905

Je n'ai rien contre la compagnie, moi. Qu'ils fassent un site là un site là un site là ça ne me dérange pas. Mais je vais dire comme le gars, qu'ils ne viennent pas me déranger dans ma cour.

910

Moi, je n'ai pas le droit de brûler des feuilles mortes l'automne. On n'a pas le droit de faire ça. Puis c'est logique aussi. Je n'ai rien contre ça. C'est logique parce que je nuis à l'autre. Puis si tout le monde fait ça, on se nuit tous.

915

Puis lui, il va s'implanter là il dit: Je ne nuis à personne.

On vient de construire un hôpital à côté. Ils savaient, l'hôpital, je pense, ça allait là Parce que les vidanges, ça fait longtemps que c'est là Je ne peux pas comprendre. J'essaie de comprendre.

920

Puis, je ne voulais pas m'impliquer làdedans. Je ne voulais pas parler. Mais ç'a été plus fort que moi, j'ai dit: Il faut que j'aille parler quand même.

925

Il me semble, moi, que ce n'est pas compliqué cette chose-là Nous avons un ministre. Je le connais le ministre, pas personnellement, mais je l'ai vu agir. Puis il me semble que c'est un type intelligent. C'est un gars qui pense puis il essaie de voir les choses.

930

Je ne peux pas comprendre, moi, qu'on accepte une chose comme ça. On est entre humains ici, là On n'est pas des fous. On voit bien que ça n'a pas d'allure cette affaire-là

Qu'on n'essaie pas de trouver des petites affaires, des petites... On ne les trouvera pas, ils ne veulent pas les faire. Ils savent quoi faire au fond, mais ils ne veulent pas les faire.

935

Je vous remercie beaucoup de m'avoir écouté.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

940

Merci à madame Major, à monsieur Durocher. Une question qui me traverse l'esprit dans la foulée de ce que vous venez de dire, bien entendu, tous les deux et ce qu'on a entendu précédemment, monsieur des ressourceries.

945

Dans tout ce contexte-là demain matin, là -- je reviens encore au *pratico-pratique* -- un, qu'est-ce que vous faites présentement? Et qu'est-ce que vous êtes prêts et prêtes à faire en matière de recyclage, réemploi, valorisation?

Mme SYLVIE DUROCHER :

Compostage.

950

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Oui, demain matin, là C'est un revirement, vous le savez, dans les habitudes de vie d'un très grand nombre des concitoyens, là Alors, qu'est-ce qui peut être fait demain matin? Qu'est-ce que vous êtes prêts à faire, vous?

955

Mme SYLVIE DUROCHER :

960

Je peux vous répondre, moi, comme individu, là étant sensibilisée au fait qu'il y a un problème dans la gestion des déchets, je vis près de ce dépotoir-là Là on en parle parce qu'ils demandent un agrandissement. Mais nous, on vit les conséquences depuis plusieurs années. On

les sent les odeurs. Puis on sait que quand on a des choses, on le met dans le bac de recyclage. Je ne suis pas sûre que tout le monde le fait.

965 Mais si chaque personne, chaque région était peut-être plus... se sentirait plus touchée parce qu'elle en aurait un dépotoir pas loin de chez elle, peut-être qu'elle ferait plus attention à ses déchets. Peut-être qu'elle ne l'enverrait pas tout de suite aux vidanges.

970 C'est sûr que la personne qui demeure à Châteauguay, elle le met dans le sac vert parce qu'elle sait que ça s'en va loin. Elle n'est pas consciente que ça va causer un problème à quelqu'un d'autre qui demeure près du dépotoir.

975 Moi, je vis près d'un dépotoir. Je sais qu'est-ce que c'est. Puis je vous dis qu'on est sensibilisés puis on en a déjà fait une partie. Quand je dis que notre tolérance a ses limites, c'est qu'on endure déjà depuis plusieurs années. Ce n'est pas partout, dans toutes les régions, là qu'ils vivent avec un dépotoir pas loin.

980 Je dis qu'on en a assez fait, qu'on a été tolérant. Mais que peut-être qu'il y a d'autres endroits au Québec qui pourraient être utilisés comme dépotoir. Peut-être que ce n'est pas une bonne idée de tout, tout mettre à la même place.

M. ANDRÉ DUROCHER :

Je suis d'accord avec elle.

985 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup.

M. ANDRÉ DUROCHER :

990

Madame, excusez-moi. Aujourd'hui, avec nos super... nous avons des gens qui sont très instruits, qui ont des idées brillantes. Ils pourraient étudier la solution. Puis, je pense qu'ils la connaissent la solution aussi.

995 Parce qu'il y a eu des offres qui ont été offertes. Je me souviens à Joliette, moi, ils étaient prêts à brûler les vidanges. Ils avaient déjà parlé de ça voilà quatre (4), cinq (5) ans, si ce n'est pas plus. Il y a sûrement des solutions beaucoup plus facile que cette chose-là

Je vous remercie beaucoup de m'avoir écouté.

1000

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup à tous les deux.

1005 Alors, nous allons prendre une pause d'une dizaine de minutes et nous nous retrouvons.

-- À 14 h 35, SUSPENSION

-- À 14 h 53, REPRISE DE L'AUDIENCE

1010

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Alors j'appelle Coalition Laurentienne pour une Gestion régionale des déchets.

1015

Et j'appelle donc maintenant monsieur Gérald Gagné.

Bonjour, monsieur Gagné.

M. GÉRALD GAGNÉ :

1020

Bonjour, Madame la Présidente. Je viens strictement en tant que citoyen. Et avec ce que j'ai vu de mes, pas compatriotes, mes confrères, je suis content d'être ici. Ils ont fait du bon boulot.

1025

J'exprime des opinions qui sont carrément personnelles. Et je ne crois pas que je vais apporter des miracles mais en tant que citoyen de Charlemagne depuis plus de vingt-cinq (25) ans, je me sens impliqué.

Je demeure dans la, je vais appeler ça le rond-point 640/40, sur la rue Sylvie. Alors, je suis un peu impliqué par ce qui se passe dans le coin.

1030

J'ai lu les journaux un peu. J'ai assisté à quelques audiences préliminaires. J'ai lu certains documents pour essayer d'obtenir des choses, comme j'ai lu les *Lignes directrices sur l'urbanisme et l'aménagement du territoire en fonction des risques* du Conseil canadien des accidents industriels majeurs, volume numéro 1. J'ai lu le document préparé par madame Priscilla Gareau sous la direction de Karel Ménard. J'ai jeté un petit coup d'oeil sur le Rapport des maladies respiratoires à Pointe-aux-Trembles. Et j'ai lu le Plan des mesures d'urgence.

1035

Alors, ça me guide un peu dans mes.... je vais appeler ça mes réflexions. Ça va?

1040

J'essayais de comprendre la tendance mondiale. Présentement, la sensibilisation mondiale à la protection de l'environnement et de la santé, et plus particulièrement dans certains pays d'Europe, me porte à croire que le mégaprojet d'empilement d'ordures ne serait pas approuvé en Europe. Il se peut que leur expérience, leur culture et leur densité de population les amènent à être plus exigeants que nous envers notre patrimoine.

1045

Devons-nous attendre encore longtemps pour prendre des positions fermes? Ceci est ma première raison de dire non à l'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Lachenaie.

1050 Si je regarde maintenant l'engagement des gouvernements: le gouvernement fédéral vient de signer le Protocole de Kyoto, ou s'apprête à le faire, mais j'ai cru qu'il l'avait signé. Je me demande s'il ne faudrait pas avoir un peu de suite dans les idées. À quoi sert de protéger la planète si on n'est pas capable de protéger notre région?

1055 Les objectifs du gouvernement provincial d'atteindre environ soixante pour cent (60 %) de réduction, réutilisation, recyclage et compostage pour deux mille huit (2008) sont loin d'être atteints. Il est temps qu'il fasse sa part.

1060 Si on parle au niveau du BAPE: Je remercie le groupe des citoyens de la Presqu'Île de m'avoir appris qu'il y avait un projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Lachenaie. Je pense que l'ampleur de ce mégaprojet nécessitait une couverture médiatique à plus grande échelle que ce que nous avons eu.

1065 Pour les audiences, pour le choix de l'emplacement, je suis convaincu que le BAPE aurait pu tenir compte des contraintes des citoyens et de leurs horaires de travail. Je parle principalement aux préliminaires, les premiers jours.

1070 Nous parlons ici du plus grand dépotoir au Québec, non? Si le BAPE n'a pas vu l'ampleur du projet, l'implication nécessaire des villes avoisinantes, ceci me confirme que nous ne sommes pas assez sensibilisés à la gestion écologique des déchets.

Si je parle de BFI maintenant, dans le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Lachenaie, il y a plusieurs points qui laissent à désirer. L'expérience de BFI en gestion de déchets, qui nous amène une demande d'agrandissement du site en urgence, ce n'est pas fort.

1075 Une chose qui me nuit aussi beaucoup -- non, qui m'inquiète -- c'est le nombre de d'intervenants qui peuvent se *garocher* la balle: fédéral, provincial, municipal, différents ministères, *et caetera*.

1080 Si je passe dans le Plan des mesures d'urgence de BFI, septembre deux mille deux (2002), dans la description des risques, la capacité d'entreposage de gaz n'est pas mentionnée. Ce qui nous amène, je n'ai pas vu de zone tampon, s'il y avait une explosion.

1085 Normalement, quand on évalue un risque, on doit couvrir des zones et avoir des choses. On ne peut pas implanter, je veux dire, un réservoir de propane d'une certaine capacité sans avoir des mesures ou des zones où on interdit peut-être certains bâtiments de s'installer ou autres. Il y a des zones tampons à faire lorsqu'on parle d'un risque ou des explosions, des choses comme ça.

1090 Il ne semble pas y avoir d'évaluation de la capacité d'intervention des villes avoisinantes. Peut-être que je parle à travers mon chapeau, mais je n'ai pas vu dans la documentation qu'ils avaient évalué, si on a une explosion, quelles sont les capacités d'intervenir.

1095 Est-ce que nos hôpitaux sont préparés pour ça? Est-ce que les vitres des hôpitaux
présentement près vont résister à un impact? Je n'ai aucune idée. Peut-être que je charrie mais, je
me dis, si on a un hôpital puis qu'il ne peut pas recevoir les malades, ce n'est pas d'avance si on a
une explosion.

1100 C'est des choses comme ça. J'ai trouvé leur rapport assez *light*. J'en ai vu d'autres
rapports de mesures d'urgence un peu, puis, je pense qu'on doit être plus précis que ça dans ces
choses-là

1105 Je n'ai vu aucune mention du niveau de formation des travailleurs sur le site. On est rendu
que quand on travaille dans des industries, on demande aux gens dans certaines industries de ne
pas laver leur linge à la maison. On demande de le laisser à l'industrie ou autres, de ne pas amener
certains contaminants chez eux. Je me demande quelle est la sensibilisation qu'on a faite des
travailleurs qui travaillent sur le site, à leur propre travail, quelle est la formation qu'ils ont. Dans un
sens, je ne sais pas ce qu'on leur donne comme outils pour nous protéger.

1110 Si vous vous rappelez, j'ai fait une intervention lorsqu'on parlait d'un petit tuyau qui laissait
échapper des gaz. Je n'ai pas lu la réponse là-dessus parce que je n'ai pas pu venir tous les soirs.
Mais il y a quelqu'un qui disait que ça faisait comme quatorze (14) jours que c'était comme ça.

1115 Est-ce que les gens savent ce que c'est quatorze (14) jours qu'on a une pompe qui n'aspire
pas les gaz qui vont dans l'environnement? On en avait un parce qu'on en a vu un. Il y en avait
combien sur le nombre?

1120 Je n'ai vu aucune mention des compétences des personnes qui agissent à titre de
coordonnateurs dans leurs mesures d'urgence. Je n'ai vu aucune mention de registre
d'événements et/ou d'accidents qui pourrait être questionné par un comité de surveillance. Ce sont
des questions.

À partir de là si je regarde ma qualité de vie de banlieusard. Lorsque j'ai décidé de vivre en
banlieue, j'aspirais à une certaine qualité de vie: air pur, niveau de bruit à son minimum, propreté
des lieux, observation de la nature, repas à l'extérieur.

1125 Lorsque le lieu d'enfouissement de Lachenaie laisse échapper des odeurs, il ne respecte
pas ma qualité de vie, en ce moment. Puis le projet d'empilement de Lachenaie le fera encore
moins, selon moi.

1130 Si on parle maintenant de nos fameux goélands. Certaines municipalités nous demandent
de ramasser les excréments de notre chien lors de notre promenade. On nous parle d'interdire
l'usage de pesticides. Qui est responsable des goélands et de leur accroissement démesuré
depuis quelques années? Qui va ramasser les fientes des goélands? Quel sera l'impact sur les
deux hôpitaux? Quel sera leur nombre dans quinze (15) ans, nos fameux goélands? Quel sera
l'impact sur la santé de nos enfants ou petits-enfants? Quel sera notre paysage dans quinze (15)
1135 ans? Quelle sera la valeur de nos propriétés? Quels seront nos recours? Et contre qui?

Notre Ville s'est déjà adressée un peu au Fédéral pour voir comment on pouvait traiter le problème des goélands. Il semblerait que la réponse a été: «Cessez de les nourrir.» Qui nourrit les goélands?

1140

Beaucoup trop d'incertitude et peu d'engagements fermes de nos représentants. Demain sera trop tard.

1145

Si on parle de l'autoroute 640/40: le développement de la région lors des dix (10) dernières années nous a amené une augmentation de l'achalandage au niveau du croisement des autoroutes 40 et 640. L'augmentation du niveau de bruit a forcé certains citoyens de Charlemagne à se battre pour un mur d'atténuation de bruit le long de la 40. Devrons-nous en faire d'autres? Combien d'années devons-nous attendre?

1150

L'achalandage a augmenté le niveau de pollution par les gaz d'échappement. Est-ce que le gouvernement a étudié l'impact de l'augmentation du camionnage? Est-ce que le gouvernement a planifié d'isoler, insonoriser nos maisons comme le nouvel hôpital? Tout un programme!

1155

Si on parle des biogaz. J'ai le même genre de questions que les gens ont fait. Par contre, je peux terminer, parce que vous semblez... Je me demande, à ma connaissance, je n'ai pas vu qu'il y avait beaucoup de dirigeants qui demeureraient près du site. Est-ce qu'on peut savoir pourquoi?

1160

Il y a des compagnies, comme DuPont, quand ils ont implanté leur première usine de produits chimiques, ils exigeaient que leurs contremaîtres demeurent près des lieux, pour s'assurer d'une certaine sécurité pour l'environnement ou les familles avoisinantes. Je me demande leur implication.

1165

Et j'aimerais conclure, tout simplement, parce que pour moi, là j'en ai d'autres, je parlais du lixiviat. Je m'oppose fermement à l'agrandissement du site de Lachenaie. Je viens de vous donner une dizaine de raisons différentes qui, pour moi, bien, m'amènent, je dirais..., les québécois ont innové dans beaucoup de domaines. Et je suis convaincu que nous pouvons faire beaucoup mieux que de remettre à plus tard. Nous pouvons faire beaucoup mieux que de laisser à nos descendants la fierté d'avoir le plus gros dépotoir du Québec.

1170

Je vous remercie de m'avoir écouté.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1175

Il y a une question d'éclaircissement que...

M. GÉRALD GAGNÉ :

S'il vous plaît.

1180

MADAME LA PRÉSIDENTE :

... nous voulions avoir. C'est probablement dans une des références que vous nous avez données au début.

1185

M. GÉRALD GAGNÉ :

Oui.

1190

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Quand vous dites, à votre page 2...

M. GÉRALD GAGNÉ :

1195

Oui.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1200

«La sensibilisation mondiale à la protection de l'environnement et de la santé, plus particulièrement certains pays d'Europe, me porte à croire que le site ne serait pas approuvé.»

Qu'est-ce qui vous fait dire ça, là?

1205

M. GÉRALD GAGNÉ :

C'est dans les journaux ou autres. Disons que j'ai une compagne, une camarade de travail qui revient d'Europe et elle nous contait comment on récupérait les déchets de table, je crois que c'est en Hollande. Elle disait qu'eux, c'est très simple, la population est petite, je veux dire la population est dense. On a trouvé le moyen de demander aux cultivateurs s'ils avaient besoin des déchets de table pour nourrir certains animaux. Il y a une récupération qui se fait à ce niveau-là

1210

Valable ou pas. Je ne crois pas que c'est valable ici. Mais je pense qu'à leur niveau, la sensibilisation est un peu en avance sur nous. Si vous regardez présentement, là dans les journaux. Mais je n'ai pas de document de référence pour ça.

1215

Puis-je vous demander une...

1220

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Oui.

M. GÉRALD GAGNÉ :

1225

... un complément? Trente (30) secondes.

Est-ce que vous connaissez le lien ou un facteur qui lie monsieur Rockefeller, BFI et Bill Gates? Non? Ce sont trois (3), j'appellerais, compagnies ou personnes qui ont été poursuivies pour à peu près les mêmes choses par les États-Unis: non-respect de l'environnement dans lequel ils travaillent, personnes amORAles pour créer ce qu'on appelle du monopole.

1230

C'est des gens qui sont en général axés sur faire de l'argent à tout prix. La Loi anti-trust. Il y a des poursuites contre ces gens-là. Et ce qu'on dit à la base c'est qu'ils sont, je dirais que leur leitmotiv, c'est de faire de l'argent et qu'il y a un prix pour tout.

1235

Si vous regardez ces choses-là on peut vous donner de la documentation de référence pour les poursuites ou autres.

1240

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Alors, je vous...

M. GÉRALD GAGNÉ :

1245

C'est tout.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1250

Merci beaucoup, monsieur Gagné.

M. GÉRALD GAGNÉ :

Merci.

1255

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Et j'appelle maintenant la Coalition Laurentienne pour la Gestion des déchets, je crois. Bon. Voilà Monsieur Beaudet.

1260

Bonjour, monsieur Beaudet.

M. NORMAND BEAUDET :

1265

Bonjour, Madame la Présidente.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous souhaitez que je vous fasse signe à cinq (5), à huit (8) minutes?

1270

M. NORMAND BEAUDET :

À huit (8).

1275

MADAME LA PRÉSIDENTE :

À huit (8) minutes? Parfait.

M. NORMAND BEAUDET :

1280

Alors, j'y vais sans plus. Alors, bon, merci de nous entendre. Voilà Madame la Présidente.

On est donc ici avec la demande d'agrandissement de BFI. Moi, j'aurais quelques éléments de contexte que je voudrais souligner et qui ont amené les recommandations qu'on fait par la suite, qui nous semblent importantes pour faire une bonne lecture de la demande et de la situation.

1285

Alors, la première, c'est que nous sommes actuellement à mi-chemin de la Politique québécoise 1998-2008. La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. Il nous semble que l'année deux mille trois (2003) c'est l'année des déchets au Québec, si on peut prendre cette expression-là. Parce que, donc, c'est ça, les plans de gestion, il y a beaucoup de choses qui se déroulent à ce moment-ci.

1290

Un autre élément du contexte ou de la conjoncture c'est qu'on est toujours avec plus de soixante pour cent (60 %) des déchets générés qui sont enfouis. Et les volumes augmentent. Et selon certains calculs, d'ailleurs, qu'on fait nous, ça dépasse même, là la croissance de la population.

1295

Alors, c'est un peu arbitraire comme calcul, mais si on calcule par habitant, ça dépasse même, là la croissance de la population, le volume de déchet par habitant. Alors, on a ce contexte-là ce problème-là qui est en croissance.

1300

On a plusieurs dépotoirs sur la Rive-Nord de Montréal, qui sont les plus importants au Québec et qui sont soit en processus, soit en attente pour une autorisation d'agrandissement.

1305

Et, aussi, un autre élément, c'est le fait que, bon, la demande de BFI arrive avant que soit connu le projet de Plan de gestion des matières résiduelles de la CMM. Ainsi d'ailleurs que tous ceux des MRC du Québec. Parce que ce que je crois bien comprendre aussi c'est que d'autres MRC exportent leurs déchets à Lachenaie. Donc, eux aussi n'ont pas complété leur plan de gestion.

1310

1315 Et, aussi, un autre élément du contexte, c'est la demande surprise, là évidemment, du promoteur en début d'audience, qui a été annoncée, là pour demander au ministre de l'Environnement de soustraire une partie de l'agrandissement à l'évaluation du Bureau, de la Commission et du BAPE.

1320 Alors, voilà quelques éléments du contexte. Donc, compte tenu de ce contexte et que, bon, BFI est le plus gros, le plus important dépotoir au Québec, il nous apparaît qu'il y a beaucoup d'enjeux, là qui se déroulent ici et qui vont découler des recommandations de la Commission.

1325 Notamment, un des enjeux, ça va être enfouir ou recycler des matières résiduelles au Québec. Ça m'apparaît comme un enjeu évident, là qui va se jouer par les positions qui seront prises ici. Alors, est-ce que nous allons créer des conditions pour l'enfouissement ou pour les 3R? Ça m'apparaît lié à cet enjeu-là

1330 Donc, deux mille trois (2003), comme je le disais, est une année importante pour la gestion des déchets. Et c'est aussi une grande opportunité, à notre avis, pour aller du côté des 3R et de lui donner plus d'importance, là pour le reste de la... des années qui restent pour la politique.

1335 Et donc c'est ça, c'est la gestion des matières résiduelles. Est-ce que ça va se faire en mégadépotoirs, par des multinationales de l'enfouissement ou par les 3R et les gouvernements et les municipalités? Ça m'apparaît des enjeux, en tout cas, des éléments, là qui vont être affectés par ce qui sera décidé par la suite des recommandations.

1340 Alors, si on se demande comment aborder cette demande, évidemment, les axes qui nous apparaissent importants, c'est le développement durable, la protection de l'environnement et la santé publique doivent être en priorité sur les contraintes économiques et la dimension marchande des activités d'enfouissement. Alors, dans l'ordre où se posent les problèmes, ça nous apparaît absolument important qu'il y ait une priorité aux critères de protection de l'environnement et de santé publique, évidemment sur un fond de développement durable.

1345 L'enfouissement, tant qu'à nous, c'est le contraire du développement durable. C'est le parfait symbole du gaspillage, de la surconsommation. C'est un modèle de développement qui nous conduit dans un cul-de-sac. Ça constitue une menace pour la planète.

Je ne dirai pas, là que c'est ici que se joue le sort de la planète, à BFI. Mais c'est quand même dans cette mouvance-là

1350 De plus, l'alternative à l'enfouissement qu'offrent les 3R, c'est une grande opportunité pour développer l'économie sociale, le développement régional, la création d'emplois. C'est l'occasion rêvée pour un virage vers le développement durable et une valeur inestimable sur le plan de la conservation des ressources, de la protection de l'environnement et de la prévention de la santé publique.

1355 L'enfouissement c'est la dernière des solutions en matière de gestion des matières
résiduelles. Le méga-enfouissement, c'est la pire, parce qu'en plus, il déresponsabilise les MRC
ou les régions exportatrices de déchets.

Nos recommandations, Madame la Présidente:

1360

La première -- je suis pas pire dans mon temps? Oui? O.k. -- alors, ça serait peut-être de
mettre en garde le ministre de l'Environnement et le gouvernement que de donner suite à la
demande de BFI de soustraire une partie de l'agrandissement demandé des audiences publiques
et des recommandations de la Commission du BAPE serait un précédent inacceptable. Un accroc
1365 majeur au processus de consultation démocratique en cours et un indice troublant d'une potentielle
collusion en faveur des multinationales de l'enfouissement afin de maintenir et de consolider la
domination de ce mode de gestion des déchets, l'enfouissement, au détriment des 3R et des
objectifs de la Politique 1998-2008.

1370 Que l'évaluation des capacités résiduelles de ce mégadépotoir et des autres -- autre
recommandation -- soit confiée à un comité indépendant composé des différents intervenants
concernés, incluant des groupes environnementaux et des citoyens. Nous, on trouve qu'il y a, à ce
niveau-là ici et ailleurs, un problème.

1375 Qui compte les poules? C'est les renards. Excusez l'expression. Mais on trouve que pour
évaluer la capacité résiduelle, on ne peut pas laisser ça d'une façon si vague et construire des
scénarios à partir de ça.

Alors, là-dessus, on trouve qu'il y a une lacune. Et c'est une recommandation qu'on fait.

1380

Et, aussi, on met en garde le ministre de l'Environnement et le gouvernement contre toute
procédure ou manoeuvre reliée à des délais ou autres qui puissent empêcher la CMM ou les MRC
d'exercer le droit de regard limitant ou interdisant l'importation des matières résiduelles sur leur
territoire.

1385

Je dis ça parce que je me rappelle d'une question qu'on avait posée au ministère de
l'Environnement sur la question du droit de regard. Et la réponse qu'on avait eue à cette époque, à
ce moment-ci, pendant les audiences, c'est que le ministre intervenait s'il n'y avait pas de plan de
gestion.

1390

Alors, en réfléchissant un peu à cette réponse-là il n'y en a pas de plan de gestion. Les
procédures actuelles vont faire en sorte que des plans de gestion en vigueur, il n'y en aura pas.
Alors, j'attire l'attention sur cette dimension-là qu'il ne faudrait pas que les droits de regard des
MRC soient déjoués, là par des procédures ou autres délais.

1395

Une autre recommandation, donc, on croit qu'il serait prématuré d'autoriser quelque
agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Lachenaie avant que ne soit déposé et mis en
vigueur le Plan de gestion des matières résiduelles de la CMM.

1400 On croit qu'on doit rejeter la demande telle que formulée par BFI, en termes, là de volume/année. Alors, c'est, à notre avis, comment dire, un fantasme à la Elvis Gratton, si vous me permettez l'expression. Je pense que ce n'est pas pertinent.

1405 On doit tenir compte des objectifs de réduction de la politique pour les volumes, donc de la Politique 1998-2008.

On doit tenir compte du droit de regard que devrait, à notre avis, exercer la CMM sur ce dépotoir.

1410 On devrait aussi tenir compte, toujours pour les volumes, d'éventuelles, urgentes et nouvelles infrastructures sanitaires, qui sont des dépotoirs mais qu'on souhaite qualifier ainsi, sur le territoire de la CMM.

1415 Et dernière, donc, autoriser pour cinq (5) ans au maximum et fermer ce site, à moins, par la suite, que ne soit établie, par des évaluations indépendantes, la preuve de son impact négligeable sur l'environnement.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1420 Merci beaucoup, monsieur Beaudet. Quant à moi, peut-être une seule question.

1425 Au tout début, vous nous avez parlé du fait que la société génère de plus en plus, par la consommation actuelle, génère de plus en plus de matières résiduelles. Comment voyez-vous la possibilité d'atteindre, dans les circonstances, peut-être un pourcentage mais le pourcentage grossissant avec le chiffre de base, est-ce qu'il vous apparaît illusoire de penser que l'élimination, l'enfouissement des déchets puisse vraiment diminuer?

M. NORMAND BEAUDET :

1430 Oui, tout à fait. Et il faut le prendre par le premier, le plus important des 3R, la réduction à la source. Et là-dessus, on trouve que le gouvernement est assez oisif, si je peux dire, jusqu'à ce moment-ci.

1435 Notamment, le gouvernement est en situation d'intervenir à ce niveau-là. D'autres gouvernements l'ont fait, ont réussi à réduire les volumes générés par des règlements, par des politiques, à la source, sur l'emballage. Il y a plein d'exemples dans le monde. Il y en a même dans d'autres provinces canadiennes.

1440 Alors, s'il y avait une volonté politique et une intervention plus vigoureuse de ce côté-là à mon avis, effectivement, on en viendrait à réduire à la source. Donc, générer moins.

Et, évidemment, si c'était aussi assorti de règlements qui obligent à ce qu'on produise des choses recyclables, donc encore moins de produits qui iraient à l'enfouissement.

1445 Et, à mon avis, s'il y avait une action vigoureuse dans ces axes-là ça serait tout à fait possible de réduire.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

1450 Je ne suis pas sûr, monsieur Beaudet, que j'ai bien compris. En tout cas, vous allez m'aider à réfléchir à ça, là

1455 D'une part, votre dernière recommandation c'est que si on autorise, c'est cinq (5) ans et puis fermer. D'un autre côté, je pense que c'était votre troisième, c'était, en fait, qu'il ne faudrait pas autoriser avant que le Plan de gestion des matières résiduelles de la CMM ne soit adopté, pour qu'elle ne perde pas son droit de regard. Et, bien sûr, votre première qui était que, selon vous, le décret d'urgence, là c'est un précédent inacceptable.

1460 Là j'ai un petit peu de la misère à ancrer tout ça, là puis à essayer de voir les effets des trois (3).

M. NORMAND BEAUDET :

Oui, O.k.

1465

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Puis laquelle vient avant l'autre et puis qu'est-ce que ça peut avoir comme effet sur les autres lieux qui vont rentrer dans cette procédure-là dans pas longtemps.

1470

M. NORMAND BEAUDET :

1475 O.k. Alors, peut-être que je tire de tout bord, tout côté. Mais, en fait, supposons donc que le gouvernement, que le ministre tienne compte de ma recommandation et donc ne promulgue pas le décret. Donc, que les audiences se poursuivent, qu'une recommandation vienne du Bureau d'audiences publiques, que la décision du gouvernement concernant ce dépotoir soit à la suite du dépôt et de la mise en vigueur du plan de gestion de la CMM. Alors, ça, ça m'apparaît un ordre possible d'événements.

1480 Alors, et au moment, après ça, donc, et en supposant que le plan de gestion de Montréal propose et aussi tienne compte de la régionalisation, qui doit avoir peut-être d'autres infrastructures sanitaires sur son territoire pour gérer ses déchets. Alors, voici autant d'éléments qui, à mon avis, devraient être tenus compte avant d'autoriser un volume ici.

1485 Et après, donc, à la lumière de tous ces éléments-là c'est ce qui reste de ces éléments-là qui devrait être autorisé pour ce dépotoir-là. Évidemment, ça n'en ferait plus un mégadépotoir. Ça en ferait un dépotoir plus convenable, plus gérable, à notre avis.

Alors, je ne sais pas si ça vous éclaire un peu.

1490

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Oui, je comprends mieux, là. Peut-être juste un dernier point, là.

1495

Le cinq (5) ans puis fermer, est-ce que c'est irrévocable? Est-ce que c'est applicable à ce site-là seulement? Ou cinq (5) ans, ça vous apparaît un horizon, là qui devrait être plus standard dans les autorisations?

M. NORMAND BEAUDET :

1500

Ça irait plutôt dans le sens d'être plus standard dans les autorisations. Parce que, effectivement là il y a certains éléments de la politique qui devraient donner des fruits. Donc, d'ici cinq (5) ans on aura une meilleure lecture de l'atteinte des objectifs et de comment les choses se déroulent.

1505

Alors que de lancer ça à je crois que c'est vingt-cinq (25) ans qu'on demande ici, et d'autres, ça ne m'apparaît pas réaliste. Alors, dans ce sens-là oui, maximum de cinq (5) ans. Oui.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

1510

Merci, monsieur Beaudet.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1515

Merci. Et j'appelle maintenant madame Suzanne Caumartin.

Alors, on peut peut-être prendre une petite pause de cinq (5) minutes et puis nous reviendrons avec les quelques personnes qui restent sur l'inscription de cet après-midi.

1520

-- À 15 h 22, SUSPENSION

-- À 15 h 35, REPRISE DE L'AUDIENCE

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1525

Bon. Alors j'appelle maintenant Madame Suzanne Caumartin, s'il vous plaît.

Mme SUZANNE CAUMARTIN :

1530 Bonjour, Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Bonjour. Vous voulez que je vous fasse signe à..

1535

Mme SUZANNE CAUMARTIN :

Deux (2) minutes peut-être. Quand il restera deux (2) minutes, si c'est possible.

1540 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Parfait. Merci.

Mme SUZANNE CAUMARTIN :

1545

Je vais mettre mes yeux.

(Mme CAUMARTIN FAIT LECTURE DU MÉMOIRE.)

1550 Et j'annexe à ce mémoire la signature de mille soixante-seize (1076) citoyens, principalement de Lachenaie.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1555 Merci beaucoup, madame Caumartin. Oui?

Mme SUZANNE CAUMARTIN :

1560 J'aimerais porter à votre attention également que les terrains dont on fait mention pour la zone Nord ne sont toujours pas *dézonés* et que le maire de Lachenaie nous a spécifié qu'il n'a pas l'intention de le faire avant dix-huit (18) mois.

1565 Alors, je m'inquiète beaucoup à savoir comment on va passer par-dessus la procédure. La MRC a approuvé le schéma d'aménagement révisé, mais il reste une étape municipale à franchir, qui est celle du règlement de concordance.

Alors, je pense que c'est important que la Commission se penche sur cet aspect-là. C'est même primordial.

1570 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Alors, merci beaucoup. Et dix (10) minutes dix-neuf (19) secondes.

Mme SUZANNE CAUMARTIN :

1575

Ah! Ça va bien.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1580

Ça n'a rien à voir avec le fond de l'histoire...

Monsieur Haemmerli a quelques questions et moi, j'en aurai une petite aussi.

Mme SUZANNE CAUMARTIN :

1585

Il n'y a pas de problème.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

1590

Vous parlez principalement, en tout cas, vous commencez votre mémoire en parlant des odeurs puis de l'épisode de quatre-vingt-quinze ('95). Puis vous nous dites un petit peu plus loin que malgré l'installation de capteurs, de torchères, la problématique s'est accrue.

1595

Pourriez-vous nous faire une petite histoire, là depuis quatre-vingt-treize ('93) comment ç'a évolué, là l'histoire des odeurs, pour vous, là votre perception à vous?

Mme SUZANNE CAUMARTIN :

1600

Oui. Bien, écoutez, moi, je demeure à quatre (4) kilomètres du site à vol de goéland, à peu près. Et mes enfants vont dans une école à peu près à cinq (5) kilomètres du site. Et je peux vous affirmer qu'à chaque année les odeurs se manifestent davantage et que les périodes d'empoisonnement, entre guillemets, se font de plus en plus longues.

1605

Le problème continue de s'accroître. Il n'y a absolument aucun changement. Et moi, je vis chez moi vingt-quatre (24) heures sur vingt-quatre (24). Je suis à la maison. Et je vis dehors du printemps à l'automne. Et je peux vous assurer qu'absolument aucune amélioration n'a été notée depuis dix (10) ans.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

1610

Mais la fréquence des épisodes, c'est...

Mme SUZANNE CAUMARTIN :

1615

C'est quoi?

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Oui?

1620

Mme SUZANNE CAUMARTIN :

Vous aimeriez savoir ça. Ça peut être, du printemps à tard à l'automne, naturellement, c'est beaucoup plus perceptible parce que les gens vivent à l'extérieur, ont les fenêtres ouvertes. Ça ne veut pas dire qu'il n'y en a pas en hiver. Il y en a aussi des épisodes en hiver, mais ils sont moins perceptibles par la population.

1625

Mais du printemps à l'automne, je peux vous dire qu'à toutes les semaines, plusieurs fois/semaine se manifestent des odeurs. Des odeurs fortes, désagréables. Ça peut être le jour, ça peut être le soir, ça peut être la nuit.

1630

Dernièrement, j'ai remarqué qu'il y avait d'énormes odeurs la nuit. Des épisodes d'odeurs la nuit. Au point où on doit... moi, je suis une des chanceuses qui a l'air climatisé. Alors, je peux fermer mes fenêtres et pallier la situation. Et là on songe à s'acheter une piscine pour pouvoir s'enfouir la tête sous l'eau pour le reste de l'été.

1635

Mais je peux vous assurer qu'il n'y a aucune amélioration.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

1640

Ça va. Merci.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Moi, ce que je voulais vous demander, c'est quand vous demandez, page... c'est la première page.

1645

Mme SUZANNE CAUMARTIN :

Oui.

1650

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Le site n'a jamais été clôturé malgré les dangers qui y sont présents.

1655

Mme SUZANNE CAUMARTIN :

Oui.

1660

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1665 Quelques-uns de vos concitoyens nous ont fait remarquer que, bon, ils se promènent dans le chemin Quintal *et caetera*. Si on clôturait, si BFI clôturait, comment... je ne sais pas si c'est une servitude ou une tolérance, on n'a pas eu de réponse là-dessus, sur les gens qui empruntent le chemin Quintal. Mais est-ce qu'il n'y aurait pas là-peut-être une perte de jouissance quelconque, là si tant est qu'on puisse appeler ça comme ça?

Mme SUZANNE CAUMARTIN :

1670 En fait, moi, ce que je vois c'est quand on a un site qui, première des choses, on insiste pour que les gens portent des *caps* d'acier, des bottes de construction, là pour débarquer de l'autobus, je pense que vous en avez été témoins avec nous.

1675 Moi, j'ai de la difficulté à comprendre qu'un site de cette envergure-là n'est pas clôturé, étant donné qu'il y a des déchets de toute provenance, étant donné que les jeunes circulent en VTT, en quatre-roues, en ski-doo, en motocross. Des jeunes peuvent être tentés d'aller fumer leurs cigarettes sur le site. Et puis Dieu sait quelles seront les conséquences de tout ça.

1680 Par respect pour la population, quand on opère un site de cette envergure-là on s'assure que le tout est clôturé, puis clôturé avec des barbelés en haut pour que personne n'accède au site. Mais ce site-là est complètement ouvert à la population. On peut y accéder à pied, en véhicules de toutes sortes. Et j'ai de la difficulté à comprendre ça.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1685 Merci beaucoup, madame Caumartin.

Mme SUZANNE CAUMARTIN :

1690 Il n'y a pas de quoi.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1695 J'appelle maintenant Ariane et Nicolas Daigle, s'il vous plaît.

M. NICOLAS DAIGLE :

(M. DAIGLE FAIT LECTURE DU MÉMOIRE.)

1700 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup, Nicolas.

1705 Et Ariane, t'as quelque chose à nous dire aussi, quoi? Oui? Vas-y. Parle fort, là Approche le micro de ta bouche. C'est ça.

Mlle ARIANE DAIGLE :

1710 (Mlle DAIGLE FAIT LECTURE DU MÉMOIRE.)

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup à tous les deux.

1715 **Mme SUZANNE CAUMARTIN :**

1720 Excusez-moi. Nicolas et Ariane ont travaillé un projet conjoint. Et il y a trois cent quatre-vingt-dix-huit (398) élèves de l'école primaire à laquelle ils vont, dont certains élèves peuvent à peine écrire, ils sont à la maternelle, mais ils ont tenu à vous signifier leur accord avec les propos que mes enfants tiennent ici aujourd'hui.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1725 Il y a trois cent quatre-vingt-dix-huit (398)...?

Mme SUZANNE CAUMARTIN :

Élèves.

1730 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Parfait, oui.

Mme SUZANNE CAUMARTIN :

1735 ... signatures que je vais joindre aujourd'hui. Des élèves qui partagent une particularité: ils ont tous un nez. Alors, ils tenaient à vous le laisser savoir.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1740 Alors, vous déposez ces documents-lâchez madame Giasson à l'arrière.

Mme SUZANNE CAUMARTIN :

1745 Merci.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Alors, merci beaucoup. Bonjour.

1750

Et j'appelle maintenant monsieur Pierre Valiquette, s'il vous plaît.

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

1755

Monsieur Valiquette ne peut se présenter. Il a un empêchement. Il y a de la mortalité dans ses proches. Cependant, il a déposé son mémoire. Et si la Commission a des questions, il va se faire un plaisir d'y répondre, là si vous lui adressez les questions.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1760

Nous avons pris connaissance de son mémoire, oui, ici.

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

1765

Parfait.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1770

Alors, à ce moment-là je vais appeler monsieur Marc-André Valiquette.

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

Parfait. Merci.

1775

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Oui? Bonjour.

M. MARC-ANDRÉ VALIQUETTE :

1780

Bonjour. Moi, je suis ici parce que je veux vous présenter un film que j'ai fait sur les préoccupations des enfants de la région du site... de la région des environnements autour du site.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1785

Bon. Il y a une chose, tout le monde comprendra mon inquiétude. Combien de temps ça dure?

M. MARC-ANDRÉ VALIQUETTE :

1790

Six (6) minutes et quart (¼).

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1795 Ah! Bravo. Je croyais qu'il y avait un montage d'une plus longue durée. Je ne voulais pas être inéquitable à l'endroit de d'autres à cause de la mécanique.

Alors, nous allons regarder ça. Et ce sera déposé comme pièce. C'est sur cassette, ça?

1800 **M. MARC-ANDRÉ VALIQUETTE :**

Oui.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1805 Alors, on le déposera à l'arrière. Merci.

(PRÉSENTATION D'UNE VIDÉOCASSETTE)

1810 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Bon. Peut-être une question. On considère que c'est le mémoire, de façon originale, que tu...

1815 **M. MARC-ANDRÉ VALIQUETTE :**

Merci.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1820 ... nous présentes?

M. MARC-ANDRÉ VALIQUETTE :

1825 En effet.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1830 Est-ce que tu fréquentes une école ou ce sont des gens du milieu de la Presqu'île essentiellement? Il y en a qui nous disaient qu'ils venaient d'ailleurs, Mascouche, *et caetera*.

M. MARC-ANDRÉ VALIQUETTE :

1835 Oui.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Mais est-ce que, dans le cas, tu le faisais pour toute la région? On considère...

1840 **M. MARC-ANDRÉ VALIQUETTE :**

Oui. Moi, je le faisais pour la région, oui.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1845

Oui? Et non pas pour un secteur particulier, là?

M. MARC-ANDRÉ VALIQUETTE :

1850

Non, non, non.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Bon. Est-ce que vous aviez une petite question?

1855

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Bien, je voulais savoir, les images en extérieur que tu nous as montrées, tu les as filmées où?

1860

M. MARC-ANDRÉ VALIQUETTE :

Je les ai filmées près du bois du sentier de la Presqu'Île. Le boisé, là

1865

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

O.k. Merci.

M. MARC-ANDRÉ VALIQUETTE :

1870

Ça va?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1875

Làoù les jeunes s'amuse. Alors, merci beaucoup, Marc-André.

M. MARC-ANDRÉ VALIQUETTE :

Merci beaucoup.

1880

MADAME LA PRÉSIDENTE :

J'appelle maintenant monsieur Georges Larivée, s'il vous plaît.

1885

Monsieur Larivée, est-ce que vous souhaitez que je vous fasse un signe quelque part?

M. GEORGES LARIVÉE :

Oui. Ça ne devrait pas être tellement long, mais vous pouvez me faire signe.

1890

MADAME LA PRÉSIDENTE :

O.k.

1895

M. GEORGES LARIVÉE :

J'arrêterai à ce moment-là si j'ai trop pris de temps, mais ça ne devrait pas être le cas.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1900

Parfait.

M. GEORGES LARIVÉE :

1905

Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, avant de procéder à la lecture de mon document, je voudrais vous mentionner que celui-ci n'est aucunement technique et n'a aucune connotation technologique. Il s'agit plutôt de constatations très terre-à-terre, de remarques à partir de mon enfance dans l'Est de Montréal, et d'impressions suite aux auditions antérieures tenues à Terrebonne, auxquelles j'étais présent à quelques reprises.

1910

Alors, je vais procéder à la lecture de mon document.

(M. LARIVÉE FAIT LECTURE DU MÉMOIRE.)

1915

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup, monsieur Larivée. Peut-être une question, là de ma part, monsieur Larivée, que votre mémoire m'inspire.

1920

Je ne sais pas si vous étiez présent hier. Bon, plusieurs, dont la DSP évidemment qui est revenue là-dessus, la nécessité d'études, hein, plusieurs nous ont demandé des études indépendantes sur les questions de santé.

1925 Est-ce que ça correspondrait pour vous, est-ce que ça serait suffisant que des études soient faites et...

M. GEORGES LARIVÉE :

1930 Il faut qu'on arrête...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

... des études dites concluantes, là?

1935 **M. GEORGES LARIVÉE :**

C'est ça. Les études, là c'est rendu une histoire qu'on dirait que les gens font des études quand on ne veut pas répondre à un problème, qu'on ne veut pas le solutionner. Des études par-dessus études, on en voit combien?

1940

J'ai été dans le domaine du fonctionnarisme pendant trente-cinq (35) ans, dont vingt et un (21) ans comme greffier de la Ville de Saint-Léonard. Je vais vous en donner un bel exemple, vous me donnez l'occasion.

1945

Il y a quatre (4), cinq (5) ans, on devait bâtir un incinérateur à Montréal-Est. C'était presque décidé. Les budgets étaient votés, tout était prêt. Et, tout d'un coup, par un pur hasard, il n'en est plus question. Je n'ai jamais réussi à savoir pourquoi. Et je me pose encore des questions.

1950

J'ai un sérieux doute, parce que je connais certains politiciens de l'Ouest de Montréal qui se sont objectés. Mais quand on cherche des solutions puis qu'on a toutes sortes d'*enfarges*, il faut que ça finisse. Il faut qu'on trouve une solution à long terme.

1955

Pourquoi est-ce que nous, ici, allons gérer les déchets d'à peu près tout partout? Parce que j'ai l'impression, là il y a quelqu'un qui a dit ici qu'il y a des véhicules qui partent d'ici, qui s'en vont aux États-Unis puis qui reviennent avec des déchets. Ça confirme un peu ce qu'une autre personne a dit, le monsieur qui est ici justement, qu'il avait vu des camions avec des licences américaines.

1960

Tu sais, c'est toutes des cachettes, là On se créera pas d'histoires, là Mais des solutions, c'est les autorités gouvernementales qu'il faut qui les trouvent, et non pas les particuliers, et non les privés. Parce que, eux autres, ils vont trouver des solutions à leur profit.

C'est ce que je pense.

1965

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup, monsieur Larivée.

1970

Et ça termine les exposés pour cet après-midi.

J'ai une demande de rectification sur des faits de la part de monsieur Viau.

Bonjour, monsieur Viau.

1975

M. JEAN-MARC VIAU :

Bonjour.

1980

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Pourriez-vous nous donner l'objet de la rectification?

1985

M. JEAN-MARC VIAU :

C'est sur le mémoire de la MRC de L'Assomption.

1990

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Oui.

1995

M. JEAN-MARC VIAU :

C'est à la page 15, lorsqu'ils parlent du volume annuel désiré. Ce n'était pas selon nos scénarios, qui étaient bien indiqués dans nos documents.

2000

MADAME LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

2005

M. JEAN-MARC VIAU :

À la page 22, il s'ensuit que la superficie du front des déchets ne sera pas influencée puisque ce ne sera pas le volume désiré, tel que présenté par la MRC de L'Assomption.

Et à la page 31, contrairement à ce qui est indiqué, notre projet n'est pas étalé sur deux mille huit (2008) mais sur une période de vingt-cinq (25) ans.

2010

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Excusez, il y a du bruit.

M. JEAN-MARC VIAU :

À la page 31.

2015

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Oui.

2020

M. JEAN-MARC VIAU :

La justification du projet n'est pas étalée jusqu'à deux mille huit (2008) mais sur une période de vingt-cinq (25) ans.

2025

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Bon. D'accord. Alors, merci beaucoup. Nous avons noté. Et par les transcriptions nous avons noté les rectifications que vous apportez.

2030

Alors, nous allons ajourner pour la période du repas. Et nous nous retrouvons à compter de dix-neuf heures trente (19 h 30) ce soir. À tantôt.

-- À 16 h 16, L'AUDIENCE EST SUSPENDUE POUR LE REPAS.

2035

Je, soussignée, LOUISE ANNE CEGELSKI, sténographe officielle, dûment assermentée, certifie que les pages qui précèdent contiennent la transcription exacte et fidèle de mes notes sténographiques recueillies au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

2040

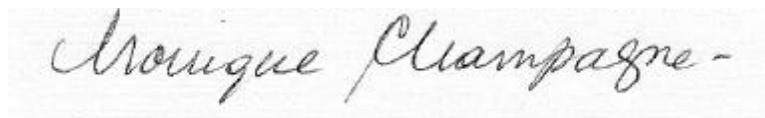
Et j'ai signé,



2045

LOUISE ANNE CEGELSKI

Sténographe officielle



2050

MONIQUE CHAMPAGNE

Commissaire à l'assermentation 119809